

*Économie canadienne*

Nous avons déterminé un certain nombre de questions fondamentales à propos de la vérification comptable que nous résumons de la manière suivante: certains ministères n'ont pas de vérification comptable.

Je me demande si le député de Saint-Boniface exploite son commerce sans vérification comptable. J'en doute.

Les vérificateurs internes ont souvent affaire à des systèmes qui risquent de les détourner de leur tâche ou de les empêcher de s'en acquitter.

Au chapitre Prévisions et programmation budgétaires, on lit ensuite:

L'examen annuel des projets des divers pays a été exécuté par les unités opérationnelles de la direction générale des projets bilatéraux, qui est la plus grande des directions générales opérationnelles, mais cet examen n'a pas été effectué de concert avec la prévision annuelle des programmes. En conséquence, on ne dispose pas d'informations certaines prouvant que les prévisions correspondent vraiment aux priorités fixées par la direction.

Il y a des centaines de pages d'observations de ce genre dans le document qui a été publié aujourd'hui.

L'ACDI est un domaine qui m'intéresse, monsieur l'Orateur. Je ne suis pas contre l'aide aux pays défavorisés. Mais les députés pourront observer que le budget avoisine maintenant le milliard de dollars par année. On pouvait lire récemment à propos de l'ACDI un article intitulé «Dépenses à tous vents». On y apprenait qu'à la fin de 1974, les responsables s'affairaient à dépenser 117 millions qui n'avaient pas été affectés, pour éviter que le Trésor ne le récupère. J'en ai parlé avec l'auditeur général, et, selon lui, il en va de même dans presque tous les ministères: on se précipite pour dépenser à la fin de l'année les crédits inutilisés. Le gouvernement devrait s'attaquer à ce problème, s'il désire vraiment réduire ses dépenses. Cela n'a rien à voir avec la diminution des pensions de vieillesse.

A propos de l'ACDI, on lit dans le rapport de l'Auditeur général:

Le nom des bénéficiaires de toutes les subventions et contributions devrait figurer dans les comptes publics. On devrait songer à classer les subventions et les contributions par division de l'ACDI; par exemple Asie, Caraïbes, Commonwealth, etc. Il faudrait songer à énoncer dans les comptes publics tous les détails financiers relatifs au crédit des prêts, y compris les parties non dépensées des prêts autorisés.

Nous avons essayé d'obtenir des documents relatifs à l'ACDI—nous en avons récemment discuté ici—mais le gouvernement a refusé de fournir des documents grâce auxquels nous pourrions faire une étude sérieuse. Ce sont les députés de l'autre côté qu'il faudrait critiquer et non pas nous. C'est nous qui demandons au gouvernement de jouer franc jeu et de tenir convenablement sa comptabilité.

L'auditeur général a dit que certaines de ses recommandations seront appliquées. Pour ma part, j'espère qu'elles le seront toutes très prochainement. L'auditeur général poursuit:

Les transactions financières des ministères sont inscrites dans deux livres de comptabilités officiels et distincts. Le ministère fait appel aux services de comptabilité du ministère des Approvisionnement et Services, mais il tient sa propre comptabilité informalisée. Les entrées portées aux deux ordinateurs sont préparées indépendamment, donnant ainsi lieu à des écarts et des différences entre les dépenses totales inscrites de part et d'autre. Le ministère devrait échanger les données d'entrée informatisées se rapportant aux dépenses avec le ministère des Approvisionnement et Services.

La presse d'aujourd'hui donne un exemple des efforts que fait le gouvernement pour restreindre ses dépenses. Je puis à peine le croire, parce que je trouve très étrange que le gouvernement fasse quelque déclaration que ce soit au sujet de la façon dont il restreint ses dépenses. En tout cas, Geoff Johnson déclare dans un article publié aujourd'hui que:

Au 23<sup>e</sup> étage du palais de Bell Canada, rue Elgin, demeure somptueuse du Conseil du Trésor, gardien des deniers publics, on aigüise les haches pour faire des coupes sombres dans la fonction publique.

[M. McKenzie.]

Le bruit des haches, naturellement, est assourdi par l'épais tapis. Ce n'est pas pour rien que le Conseil du Trésor niche dans les bureaux les plus coûteux que le gouvernement fédéral ait jamais loués.

Ce ne sont certainement pas les tapis qui vont sentir les premiers le tranchant des haches. Si le président du Conseil du Trésor, Jean Chrétien, réussit à faire accepter ses idées, selon le communiqué paru dans ce journal hier, on remerciera des fonctionnaires plutôt que de laisser les départs normaux réduire les effectifs.

Il semblerait que l'idée de ces coupes soit née avec le programme de lutte contre l'inflation du gouvernement et ait pour objet de montrer au pays que le gouvernement pratique ce qu'il prêche.

Entre-temps, plus près de terre, tout paraissait normal.

Une compagnie d'assurance a libéré ses bureaux aux deux premiers étages du grand immeuble situé à l'angle des rues Kent et Laurier, qui abrite surtout le ministère des Affaires indiennes.

Le ministère prend de l'expansion et soutient qu'il a besoin de cet espace.

Il faudra libérer l'an prochain l'étage de l'édifice La Promenade, rue Sparks, qui abrite les bureaux de la société Southam News Services ainsi que plusieurs autres bureaux du journal, dont le mien.

Le Conseil des Arts du Canada prend de l'expansion et soutient qu'il a besoin de cet espace.

● (1710)

Ainsi peut-on constater, monsieur l'Orateur, que le gouvernement ne prévoit absolument aucune réduction de ses dépenses.

On va bientôt enlever la vieille clôture en bois qui cache les étages inférieurs du nouvel immeuble de la Banque du Canada, et le public pourra enfin admirer dans toute la majesté de ses reflets la tour de verre de 12 étages, pur joyau scintillant dans un océan sombre de béton et d'acier.

Pas même Montréal, ce paradis des promoteurs immobiliers, ne possède un immeuble à bureaux aussi vaste et aussi coûteux. C'est un magnifique monument élevé à la liberté de dépenser, du jardin perpétuellement vert, renfermé dans un écrin de verre, au chauffage et à la climatisation qui couteront beaucoup plus que dans tout autre immeuble du gouvernement.

Cet édifice terminé, les ministres et les mandarins de la Fonction publique, qui ont dépensé des milliers de dollars pour rénover leurs bureaux cette année, auront l'air de commis voyageurs de Cromwell.

Quand la clôture de bois sera enlevée, les enseignants, les postiers, les fonctionnaires en sursis, tous pourront s'approcher pour se regarder dans les parois en miroir et réfléchir sur les vertus de l'austérité.

Quelle austérité!

Depuis un certain nombre d'années, notre parti demande un examen complet de la gestion du régime d'assurance-chômage. Si le taux de chômage dépasse 8 p. 100 cette année—ce que de nombreux économistes prédisent—plus de 800,000 Canadiens seront sans travail le 31 décembre 1975. Par conséquent, chacun de ces Canadiens sera un bénéficiaire éventuel de prestations d'assurance-chômage. Déjà, avec un taux annuel de chômage de 7.2 p. 100, le régime d'assurance-chômage coûte \$200 par année à chaque homme, chaque femme et chaque enfant du Canada. On s'attend que, pour l'année 1975 seulement, le régime aura coûté 4 milliards de dollars. Pour la période s'étendant de janvier 1971, date où le programme actuel a été mis sur pied, à décembre 1975, le coût de l'assurance-chômage aura été de 10 milliards de dollars. En comparaison, de 1940 à 1970, soit une période de trente ans, le Canada a dépensé 6 millions de dollars en tout au titre de l'assurance-chômage.

Depuis plus de deux ans, le parti progressiste conservateur demande que l'on mène une enquête indépendante sur les activités de la Commission d'assurance-chômage, en vue de résoudre ces problèmes ainsi que d'autres problèmes connexes. Il ne s'agit pas de faire une chasse aux sorcières ni de se contenter de mettre fin aux abus, mais de remonter aux sources du problème et de trouver des solu-